



**LA LAÏCITÉ EN  
QUESTIONS : DE  
LA THÉORIE À LA  
PRATIQUE**



# La laïcité en questions : de la théorie à la pratique

ACTES DE LA JOURNÉE DE RÉFLEXION DU 27 JUIN 2017

FLCPF | CEDIF | Novembre 2017

## Table des matières

Approche philosophique de la laïcité.....	3
Enjeux actuels et théories de la laïcité – Table ronde .....	10
Centre d’Action Laïque (CAL) .....	10
Centre interdisciplinaire d’étude des religions et de la laïcité (CIERL-ULB) .....	11
Faculté des sciences sociales de l’Université de Liège .....	13
Faire vivre les principes de la laïcité dans l’action sociale – Table ronde.....	16
Bruxelles Laïque .....	16
Picardie Laïque - Relais de La Louvière.....	18
Conclusion.....	27

Modératrice : Betty CLEEREN, journaliste

*Ces textes sont issus de la retranscription des interventions orales des auteurs. Les éventuelles erreurs sont de la responsabilité de l’éditeur.*

## Approche philosophique de la laïcité

*François DE SMET, collaborateur scientifique au Centre interdisciplinaire d'étude des religions et de la laïcité (CIERL-ULB) et directeur de Myria*

La laïcité n'est pas un concept aisément compréhensible. Il est polysémique. Il ne recouvre pas la même idée en France et en Belgique, et est presque intraduisible dans d'autres langues et dans d'autres univers que la sphère francophone. En anglais, *secularism* est le terme qui s'en rapproche le plus, quoiqu'il signifie aussi « sécularisation ».

Nous avons l'habitude de lier l'idée de laïcité à celle de séparation : le politique, d'une part ; le religieux, de l'autre. C'est le sens de l'aphorisme : « il faut rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Cependant, à l'analyse, cette maxime n'est pas si simple. Encore faut-il déterminer ce qui revient à César et ce qui revient à Dieu. En général, quand on veut distinguer ces deux sphères, un lien de subordination demeure, comme l'illustre la doctrine des deux glaives, exposée au V<sup>e</sup> siècle par le pape Gélase I<sup>er</sup> : un pape, à qui Dieu a donné deux glaives, un glaive temporel et un glaive spirituel, donne le glaive temporel au souverain, au roi temporel. Le lien de subordination est évident. L'Église réalise à cet instant un coup politique qui allait durer plusieurs siècles. Il faudra attendre la fin du Moyen-Âge et des penseurs comme Jean Bodin pour que la souveraineté de l'État commence à émerger par distanciation, par émancipation de cette tutelle religieuse. La querelle des investitures en constitue l'étape préliminaire.

Par ailleurs, la laïcité s'inscrit dans une époque déterminée, à un moment où on commence à avoir épuisé les modèles politiques idéaux. De Platon à Marx, les êtres humains ont toujours cherché des régimes politiques parfaits, soit par analogie avec la nature ou le monde des idées, à l'instar de Platon, soit au terme d'un long processus – le matérialisme historique chez Marx, par exemple. D'une certaine manière, nous nous n'y croyons plus. La laïcité – comme la démocratie et quelques autres notions – fait peut-être partie de ces idées qui prennent acte de la finitude humaine et considèrent qu'il n'y a sans doute pas de modèle idéal, mais plutôt des modèles de coexistence à construire. Elle a ceci d'intéressant qu'elle se propose de ne pas faire de métaphysique, mais d'être le cadre de coexistence des pensées métaphysiques. La question restant de savoir si cette position n'est pas elle-même une position métaphysique.

La laïcité institutionnelle en Belgique est bâtie sur une ambiguïté. Jusqu'il y a peu, l'article 4 des statuts du Centre d'action laïque (CAL) la reflétait. La laïcité y était définie de deux manières différentes et contradictoires : d'une part, comme « volonté de construire une société juste, progressiste et fraternelle, et considérant que les opinions confessionnelles et non confessionnelles relèvent exclusivement de la sphère privée des personnes », et d'autre part, comme « élaboration personnelle d'une conception de la vie qui se fonde sur l'expérience humaine à l'exclusion de toute référence confessionnelle et dogmatique ». Cette contradiction pose un problème philosophique. On peut tout à fait avoir une idée laïque de l'organisation de la société et la construire avec des croyants, et même être croyant et estimer que l'Église et l'État doivent être séparés. Le CAL a révisé très récemment son article 4 et en a proposé un nouveau libellé qui se limite à

développer le premier volet de la définition en évacuant la référence à l'athéisme, à l'agnosticisme ou au rejet du dogme, contenue dans le second. Ce souci d'ouverture ne règle pas un problème systémique. Si le CAL s'inscrit dans une conception philosophique déterminée qui défend la pensée athée ou agnostique, il renonce alors à la laïcité au sens de séparation des sphères. Si, au contraire, il se replie sur cette dernière position, dans ce cas, par souci de cohérence, il doit cesser de bénéficier de financements publics, corollaires au financement des cultes. Mais, institutionnellement, il me semble que le CAL, qui est devenu une immense organisation en éducation permanente, à l'expertise reconnue sur divers problèmes sociaux autres que la laïcité, ne peut sortir de cette aporie.

Le vrai problème de la laïcité, c'est la question des agendas cachés. Des sujets comme le port du voile, le halal dans les écoles ou le burkini suscitent d'emblée la suspicion. D'un côté, la majorité des habitants peut craindre qu'une minorité religieuse ou culturelle nourrisse sans le dire le projet d'instaurer un régime particulier, la charia en Occident par exemple, ou d'imposer des pratiques et des comportements sociaux. Les minorités, elles, peuvent redouter que l'on cherche à les faire disparaître réellement ou symboliquement, en exigeant qu'elles s'assimilent au point d'effacer toute différence avec la culture dominante.

La notion de laïcité est sans doute incomplète tant qu'on ne l'envisage pas comme un cadre de compétition, de libre circulation et de libre marché des idées. C'est pourquoi je plaide pour une conception plus dynamique de la laïcité. Il faut assumer qu'il existe une bataille continue des idées. Il est normal et sain que les idées – notamment confessionnelles et religieuses – s'affrontent dans un cadre qui empêche l'une d'entre elles de prendre définitivement le dessus. On a peut-être tendance à l'oublier mais la liberté religieuse, comme le rappelle la Cour européenne des droits de l'homme, inclut le droit de manifester sa foi et de porter un certain nombre de signes d'appartenance, y compris sur la voie publique, et même de faire du prosélytisme. Comme en politique, chacun a le droit d'essayer de convaincre que sa vision du monde a du sens et est la meilleure.

Les esprits humains sont contaminables. John Locke, que l'on considère souvent comme un des pères de la laïcité, est un philosophe libéral anglais. La liberté de conviction, pierre angulaire de sa pensée, doit être absolue et la liberté d'expression maximale. L'État n'a pas à se mêler de ce que pensent les gens. Dès lors que les individus s'influencent les uns les autres, la liberté d'expression est peut-être même la condition de la liberté de conviction et non l'inverse. Beaucoup de nos lois sont bâties, sans tout à fait le reconnaître, sur l'idée que les cerveaux sont contaminables. C'est le cas, par exemple, des lois antiracistes, antinégationnistes et antidiscriminatoires. Être raciste n'est pas un délit. On a le droit de croire à toutes les idées possibles et imaginables, aussi abjectes, horribles ou contestables soient elles. La liberté de conviction est absolue, et c'est heureux. C'est l'appel à la haine et à la discrimination dans un cadre public qui est pénalisé. Comme tout individu a une responsabilité publique, on ne peut le laisser répéter à l'envi qu'il faut se débarrasser de telle ou telle communauté, car quelqu'un risque bien un jour de passer à l'acte. Ces lois visent à nous protéger d'un passage à l'acte éventuel et reconnaissent implicitement par-là l'existence d'un marché libre des idées.

L'on en trouve l'illustration dans une série d'arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), instituée par le Conseil de l'Europe. Cette organisation comprend 47 membres, dont tous les pays de l'Union européenne ainsi que des États comme la Turquie, la Russie, etc. Dans son célèbre arrêt « Handyside », la CEDH affirme qu'accepter les idées qui choquent, heurtent ou inquiètent l'opinion publique constitue l'un des fondements d'une société démocratique. Toutefois, lorsqu'elle est appelée à se prononcer sur des débats opposant religion et laïcité, elle est parfois amenée à prendre des positions apparemment contradictoires.

En 1998, dans l'affaire « Lucia Dahlab contre la Suisse », la Cour devait se prononcer sur une mesure d'interdiction d'enseigner en portant le voile qu'avaient prise les autorités helvétiques à l'encontre d'une institutrice convertie à l'islam. La Cour a considéré la mesure justifiée en invoquant l'influence que pourrait avoir un tel signe sur des enfants et la nécessité de les protéger.

En 2009 et en 2011, la Cour a été saisie de la question des crucifix dans les salles de classe en Italie. Dans un premier jugement, elle s'est rangée à l'idée qu'il s'agissait de signes religieux qui n'avaient pas leur place dans les écoles. Ensuite, en 2011, après un lobbying intense de l'Italie et de quelques autres États, dans un retournement de jurisprudence, la Grande Chambre décidait à la majorité que le crucifix devait être considéré comme un objet culturel. Cela pose la question de savoir ce qui est prosélyte et ce qui ne l'est pas.

En 1993, dans l'affaire « Kokkinakis contre la Grèce », la Cour a précisé comment comprendre le prosélytisme dans ses rapports avec la liberté religieuse. En Grèce, la religion d'État est la religion orthodoxe et il existe un délit de prosélytisme pour tout culte non officiel. Condamnés dans leur pays, les témoins de Jéhovah ont introduit un recours à Strasbourg. Dans son avis, la Cour a considéré qu'interdire à des croyants d'essayer de convaincre leurs semblables mutilait considérablement la liberté religieuse et empêche même cette religion de se développer. Nous revoyons dans la métaphore économique. La Cour a donc décrété que cette loi devait être invalidée. Tant qu'il n'y a pas harcèlement, les témoins de Jéhovah sont en droit de diffuser leurs idées religieuses.

Il est donc très difficile de pouvoir nommer objectivement un signe qui serait prosélyte et un autre qui ne le serait pas. Lorsqu'en 1989, en France, le Conseil d'État décide d'autoriser le port de signes religieux sauf dans le cas où ils sont utilisés dans un but prosélyte, on peut se demander ce que ça veut dire. Un foulard est-il plus prosélyte qu'un autre ? Faut-il le nouer d'une certaine façon ? Doit-il être d'une certaine couleur ? C'est un débat sans fin car le signe est une chose, le récepteur, une autre et la sensibilité du récepteur, une donnée du problème. Certaines personnes très influençables pourraient devenir témoins de Jéhovah ou djihadistes en deux jours. D'autres, au contraire, résisteront toujours à toute forme d'endoctrinement. Il est donc absolument impossible de déterminer ce qu'est un signe prosélyte et ce qui n'en est pas un.

En outre, dès que les cours et tribunaux, en Belgique ou ailleurs, doivent se prononcer sur le respect de la croyance, se profile une autre difficulté. Un chercheur d'emploi était poursuivi par la Cour du travail de Mons pour avoir refusé en raison de sa religion une offre d'emploi, envoyée par le Forem. La Cour a reconnu l'admissibilité de l'argument

du chômeur pour autant qu'il soit sincère dans la force de sa conviction. Autrement dit, plus ma conviction est forte, moins j'ai de distance par rapport à ma foi, plus je suis fanatique, plus j'en tire de droits. C'est assez troublant. Ce cadre de compétition circonscrit par la Cour est malgré tout assorti de limites, comme l'illustre un arrêt récent de la CEDH sur le voile intégral.

En 2012-2013, la France et la Belgique édictent une loi contre le foulard intégral. Une femme, qui portait un niqab ou une burqa et avait été verbalisée, va jusqu'à Strasbourg. La CEDH doit mesurer la validité de cette interdiction vestimentaire dans l'espace public à l'aune de la Convention européenne des droits de l'homme. La Cour va analyser les choses sous plusieurs angles. La France justifie l'interdiction du voile intégral au nom de l'égalité hommes-femmes et du respect de la dignité des personnes. La Cour rejette ces motifs considérant que la requérante porte cette tenue librement sans nuire à la dignité d'autrui. La Cour réfute aussi l'argument de sécurité publique estimant la réponse disproportionnée au regard de l'objectif poursuivi. En revanche, elle retient la justification à première vue la plus faible : celle du « vivre-ensemble ». La France défend une position lévinassienne. Selon le philosophe Emmanuel Lévinas, l'éthique naît de la rencontre du visage d'autrui. Elle s'enracine dans la nudité et la vulnérabilité de ce visage. Offrir cette vulnérabilité au monde permet la rencontre. Reprenant cette approche, la France fait valoir « qu'une société dans laquelle les gens ne se croisent plus, ne peuvent même pas se regarder, est une société qui à terme pose des problèmes de démocratie, parce que l'échange n'est même plus possible. » La Cour suit ce motif, admet l'interdiction de la burqa et, ce faisant, trace une limite. C'est l'élément intéressant de ce jugement. Tout « marché a ses règles » et une expression religieuse ou culturelle, qui vise à couper la possibilité de l'échange – la possibilité de prosélytisme, par exemple, y compris laïque –, se situe au-delà de ce que la liberté de religion permet, et doit légitimement être combattue.

Pour conclure, il est possible de parler de laïcité en se référant à des règlements de plus en plus spécifiques. Faut-il autoriser le prosélytisme en milieu scolaire par exemple ? Ce n'est pas par hasard si les guerres scolaires cristallisèrent toutes les oppositions. En effet, les enfants sont un public particulièrement fragile, l'école constituant le moment où les idées commencent à se former. L'enjeu de la laïcité ne se situe donc pas dans la promulgation de règlements *ad infinitum*. Lorsque le cadre, l'espace de ce « libre marché des idées », est défini, la question de la formation des esprits, en milieu scolaire par exemple, demeure. Et pour citer un ami prêtre, Eric de Beukelaer, « ce qu'il faudrait expliquer aux gens c'est que l'idéal serait d'avoir une colonne vertébrale et une peau », autrement dit une série de principes stables – la terre est ronde, l'égalité des hommes et des femmes, etc. – et une ouverture au flux continu d'idées qui nous forment imperceptiblement au fil du temps et sont susceptibles de nous faire changer d'avis. On a le droit de ne pas avoir d'avis ou de changer d'avis. La liberté de conviction, c'est cela aussi.

Ce ne sont pas les réglementations qui formeront la laïcité mais la manière d'éduquer les enfants, et notamment de leur transmettre notre bagage religieux et philosophique commun. Même si on est sur la bonne voie, il est hallucinant qu'on s'entête à conserver des cours de religion et de morale distincts, comme s'il fallait enseigner aux petits

catholiques à être de bons petits catholiques, aux petits Juifs à être de bons petits Juifs, etc., alors qu'à l'évidence il faudrait un cours commun de philosophie et d'histoire des religions car, même en étant athée, les religions font partie de notre héritage à tous. C'est ce que j'appelle une laïcité plus dynamique.

---

## Débat

*Betty Cleeren, modératrice* : J'aimerais revenir sur la question du prosélytisme. Qu'est-ce qui le distingue du harcèlement ? Lorsque des témoins de Jéhovah envoient des courriers à des personnes qui viennent de perdre un être cher, est-ce du prosélytisme ou du harcèlement ?

*François De Smet* : Ce serait à un tribunal de trancher. Pour moi, dès le moment où l'on reçoit des courriers non sollicités, a fortiori lorsque l'on traverse des moments difficiles, cela commence à ressembler à la définition juridique du harcèlement, peu importe l'expéditeur, que ce soit les témoins de Jéhovah ou Proximus.

Le cas des témoins de Jéhovah est intéressant. Comme le prosélytisme fait partie intégrante de leurs pratiques religieuses, ils sont davantage susceptibles de se retrouver devant les tribunaux, et ce genre de dossiers permet de tester la solidité du système. Par ailleurs, ils soulèvent aussi la question de la différence entre prosélytisme actif et passif. C'est à chaque fois à des tribunaux de se prononcer. Mais puisque la sensibilité du récepteur est un facteur non négligeable, ils peuvent ne pas être en mesure de trancher, un adulte étant libre de se laisser influencer ou non. Ce n'est que lorsqu'il s'agit d'enfants que les choses s'éclaircissent. Et il est compréhensible que, dans les débats sur la laïcité, on accorde une importance particulière à la sacralisation de milieux comme l'école.

*Xénia Maszowez, secrétaire générale adjointe des Femmes prévoyantes socialistes* : Il est difficile dans le système belge d'aborder ces questions avec les enfants, y compris en tant que parents. Comment leur laisser une liberté de choix alors que nous les influençons avec nos idées, nos convictions et que l'école les sépare par catégories confessionnelles ?

*François De Smet* : Dans le système actuel, il n'y a pas de recette miracle. Mes parents m'ont baladé d'un cours philosophique à l'autre durant des années. J'ai donc suivi les cours de religion protestante, catholique et de morale laïque. Il n'y avait pas beaucoup de musulmans, donc il n'y avait pas de cours de religion musulmane organisé. C'était formateur. Je suis complètement athée mais en ai tiré une bonne et utile connaissance des évangiles.

Bien sûr la division entre cours de morale et de religion complique les choses, même si progressivement les lignes bougent. Il me semble que ce n'est pas à l'école d'expliquer une religion de manière doctrinaire ; il lui revient, au contraire, d'enseigner l'histoire des religions puisqu'elles font partie de nos racines.

Les parents ont le droit de donner à leurs enfants l'éducation religieuse qu'ils souhaitent mais pourquoi la confier également à l'école ? Nous sommes hélas dans un système institutionnel où on a nommé liberté de l'enseignement le droit de faire des écoles segmentées religieusement. C'est donc compliqué de refuser aux musulmans d'avoir des écoles confessionnelles puisqu'il y a des écoles juives et des écoles catholiques. Ce système, en quelque sorte anachronique, est difficile à remettre en cause. Idéalement, il faudrait mélanger les enfants le plus possible et les pousser à se poser des questions essentielles. Lorsqu'à 18 ans, vous avez été bien formé, si vous savez ce qu'est Yom Kippour, les évangiles, les cinq piliers de l'islam et connaissez, si possible, des rudiments de la pensée de Platon et d'Aristote, vous aurez moins peur de l'identité de l'autre et serez peut-être moins enclin à vous réfugier dans des signes identitaires quelconques. Je crois plus à la formation des esprits qu'à tous les règlements possibles et imaginables.

*Raphaël Darquenne, directeur du Réseau MAG* : Parler de libre marché des idées est une métaphore forte et osée. Le marché implique l'idée de concurrence, de victoire sur l'adversaire, et met moins l'accent sur la question de la coopération et du commun. J'ai des convictions laïques bien ancrées, mais cette laïcité-là m'interpelle. Cette laïcité dynamique avec cette métaphore du marché encourage l'échange d'idées mais permet aussi de ne pas prendre position pour s'en remettre au débat. Or qu'est-ce qu'être laïque aujourd'hui ? Quelle posture adopter face aux religions ? Faut-il une laïcité très combative, concurrentielle qui se déploierait dans cette idée de marché, chercherait à faire prévaloir ses convictions – « Dieu n'existe pas », etc. ? Faut-il chercher un moyen de cohabiter fraternellement avec les religions et construire un commun ?

*François De Smet* : J'admets que la métaphore est osée. Son objectif était de faire réfléchir. Prenons deux positions extrêmes. La première s'exprime dans un œcuménisme parfait où personne ne cherche à faire prévaloir ses propres idées. Je n'y crois pas trop parce que c'est contraire à la nature humaine. Chacun veut assurer la survie de son identité ou de ses idées. L'autre s'incarne dans la victoire totale d'une idée particulière. La métaphore du marché désigne peut-être une position médiane : un milieu de compétition régulée, dont la laïcité constitue le cadre. Ce qui est compliqué c'est que d'aucuns y voient un courant philosophique parmi d'autres, alors que, à l'instar des droits de l'homme ou de la démocratie, la laïcité est un cadre que nous considérons comme universel. Nous devons l'assumer même si cela peut être perçu comme arrogant.

J'ajouterai que nous sommes déjà les héritiers de pensées, de conceptions et de religions victorieuses. Notre civilisation est judéo-chrétienne, nos ancêtres les Gaulois ne l'étaient pas, leur religion n'existe plus. Nous sommes le fruit de religions, de systèmes de pensée qui ont acquis des parts de marché, terrassé leurs adversaires et qui disposent de niches et de monopoles dans un marché qui se libéralise de plus en plus. Voilà ce que souligne cette métaphore économique.

*Betty Cleeren* : Les congés scolaires sont un bon exemple de ce monopole du catholicisme en Belgique.

*François De Smet* : Faut-il pour autant changer l'expression « vacances de Toussaint » en « vacances d'automne » ? Mon premier réflexe serait de prendre exemple sur la Révolution française de 1789 et de changer tous les noms. En réalité, ça ne change pas grand-chose. Il faut des racines et des ailes. Il faut se couper de nos racines à partir du moment où elles nous empêchent d'avancer. Mais il est bon d'en garder le souvenir parce qu'on vient de quelque part et que ça nous aide à nous constituer, à aller plus loin et trouver le bon équilibre.

---

## Enjeux actuels et théories de la laïcité – Table ronde

### CENTRE D'ACTION LAÏQUE (CAL)

*Jean DE BRUEKER, secrétaire général*

Le Centre d'action laïque défend la laïcité et met en œuvre les valeurs liées à ce principe. Définir la laïcité en Belgique francophone est en effet très difficile en raison de la confusion sémantique permanente qui existe entre les mots « laïcité » et « athéisme ». Quand on dit : « c'est ce que pensent les laïcs », on comprend : « c'est ce que pensent les athées ». Mais, comme le faisait justement remarquer Philippe Geluck dans la presse, être totalement athée, c'est tout simplement divin. Être laïque ou être athée, ce n'est pas la même chose. L'athéisme est assimilable à une religion, alors que la laïcité est un principe universel et général. Pourtant on la considère aussi comme une conception philosophique parmi d'autres.

Cela fait plusieurs années que l'on discute de l'incohérence contenue dans le double sens du mot laïcité. Dans les faits, c'est plutôt la juxtaposition des deux significations qui est problématique. La laïcité représente un principe de défense d'une société juste, progressiste et fraternelle. C'est ce qu'on appelle la laïcité politique. Mais sa définition renvoie aussi à l'athéisme, à l'agnosticisme ; bref, à la non-croyance. C'est en tant que représentant de la communauté non confessionnelle que la laïcité dite organisée – le mouvement laïque – a été non seulement reconnue mais financée. C'est la reconnaissance de communautés confessionnelles, et non l'existence d'églises, qui a conduit, au nom du principe d'égalité, à la reconnaissance d'une communauté non confessionnelle. Il y a donc une distinction à faire entre la laïcité politique et l'activité du mouvement laïque. Il y a deux ans, le CAL a adopté un nouveau statut qui confirme son aspiration à assurer la promotion et la défense de la laïcité, au sens de principe politique de gestion de l'État et de la vie publique pouvant être partagé par les croyants comme par les non croyants et garantissant les droits de chacun quelles que soient leurs convictions.

Selon l'article 4 des statuts révisés du CAL, « la laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen. » En résumé, la laïcité serait à la société ce que le libre examen est à l'individu. Sa valeur centrale est l'octroi de la liberté, et notamment de la liberté de croire, de ne pas croire, de changer de religion. L'objectif est d'offrir cette possibilité au plus grand nombre. Le mouvement laïque défend donc un principe qui dépasse les simples intérêts de la communauté non confessionnelle. Cette dernière développe une structure de vigilance destinée à défendre ses droits face aux autres religions. La laïcité ne défend pas les droits de la communauté non confessionnelle susceptibles d'être bafoués puisqu'elle revendique la liberté de choix qui dépasse toute assignation convictionnelle.

L'exemple des décisions de cours de justice nous a montré que la définition des libertés n'est pas si simple. Les décisions fluctuent. Il existe une certaine confusion entre ce qui relève du culturel et ce qui relève du cultuel. La déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention européenne des droits de l'homme ou la charte des droits fondamentaux de la Commission européenne y consacrent toujours deux articles successifs. Le premier affirme la liberté de conscience en tant que droit fondamental et absolu. On a le droit d'exprimer les idées les plus saugrenues. Le second, qui vise la liberté d'expression, contient des restrictions, notamment pour l'incitation à la haine ou à la violence, mais il limite aussi le droit à certaines manifestations convictionnelles pour favoriser le vivre-ensemble. Il y a donc sans cesse une opposition entre un droit fondamental et absolu et une liberté d'expression, malgré tout limitée pour permettre le vivre-ensemble.

En tant que mouvement laïque, nous devons sans cesse veiller à ne pas être associés à l'église de plus, à l'église de trop, mais à être plutôt perçus comme les défenseurs d'un principe pouvant être partagé par le plus grand nombre.

Il n'y a pas qu'en France ou en Belgique qu'on utilise le mot laïcité. En Angleterre, à côté de *secularism* qui ne signifie pas, comme l'a dit François de Smet, *sécularisme*, on utilise aussi le mot *laicity*. Malgré certaines hésitations, nos homologues néerlandophones du Centre d'action laïque emploient de plus en plus souvent le terme *laïciteit*, comme en atteste les traductions officielles des interventions au Sénat.

En conclusion, le concept de laïcité évolue et a tendance à ne plus renvoyer uniquement à une assignation convictionnelle ou non confessionnelle. Il tend à devenir un terme général traduisant les aspirations partagées d'un très grand nombre, indépendamment de leurs convictions pour autant que leur expression soit limitée afin de favoriser le vivre-ensemble.

Je n'entrerai pas dans le débat sur la laïcité comme séparation entre le convictionnel, d'une part, et le politique, de l'autre. Appréhendé sous cet angle, le mouvement de défense de la communauté non confessionnelle ne pourrait être financé. Le CAL aurait donc, selon quelque constitutionnaliste brillant, vendu son âme pour un plat de lentilles. Cette discussion nous entraînerait trop loin et nous sortirait de la définition théorique de la laïcité.

## CENTRE INTERDISCIPLINAIRE D'ETUDE DES RELIGIONS ET DE LA LAÏCITE (CIERL-ULB)

***Caroline SÄGESSER, collaboratrice scientifique***

Dans le débat actuel autour de la laïcité, notamment au parlement, la polysémie du mot constitue un réel problème. On désespère d'ailleurs d'en voir un jour la fin. Il va pourtant falloir en sortir. Il serait plus que temps que près de 200 ans après la création de la Belgique, on revienne aux fondamentaux de notre régime, qu'on appelait autrefois

« régime des cultes », et à toutes les dispositions qui régissent les relations entre les pouvoirs publics et les comités convictionnels. Il contenait des éléments tout à fait progressistes pour l'époque – qui le sont toujours –, et d'autres à revoir.

La double acception, tantôt philosophique, tantôt politique, était pleinement justifiée historiquement car la laïcité exprime la volonté d'éviter que l'Église ne dicte sa loi aux hommes, et surtout aux femmes. C'est la volonté de s'émanciper du diktat de l'Église. Pour ce faire, il fallait que l'État lui-même s'émancipe afin d'ouvrir un espace où chacun puisse suivre sa propre voie. Il est donc parfaitement logique d'avoir lié ces deux facettes. Mais, aujourd'hui, cet espace existe et la société a profondément changé. Dès lors il est temps de réinterroger le terme de « laïcité » en Belgique francophone. La Flandre ne connaît pas cette ambiguïté. Pour rendre le principe politique, on a vu apparaître récemment le terme un peu improbable de *laïciteit*, tandis que pour désigner le mouvement laïque flamand, on parle de *vrijzinnigheid*, ce qui est beaucoup plus clair.

Réunir le consensus le plus large possible en faveur de la laïcité politique est un enjeu majeur. Cela suppose de composer avec des gens qui considèrent que la religion n'opprime pas mais libère. Si on leur propose de s'émanciper de la religion, ils ne nous suivront pas mais si on leur offre un cadre pour la compétition des idées, ils y adhéreront.

Il faudrait en Belgique que le mouvement laïque change de nom. Mais quel nom choisir ? L'humanisme s'imposerait tout naturellement mais une formation politique a déjà fait une OPA inamicale sur le terme ! Il n'est pas exclu que dans un avenir plus ou moins proche ce parti politique disparaisse et nous pourrions alors enfin récupérer notre patrimoine. À défaut, le libre examen reste un concept extrêmement porteur, mais il faudrait aller au-delà de la clarification statutaire effectuée par le CAL. Il faudrait expliquer que la laïcité est un bien commun et un principe politique et que, parallèlement, il existe une voie d'émancipation qui ne se réfère à aucune transcendance, à aucune église, et que le mouvement qui la promeut est précisément financé parce qu'il se différencie des religions.

Le mouvement laïque a deux défis importants à relever. D'abord, il doit consolider ses acquis et ils sont nombreux. Il peut légitimement revendiquer une part de responsabilité dans une série de conquêtes : la libéralisation partielle de l'avortement, l'euthanasie, le mariage pour tous, etc. Mais j'ai parfois l'impression que l'on va trop vite. Avoir étendu l'euthanasie aux mineurs est sans doute une avancée mais ne faudrait-il pas davantage s'efforcer de recueillir une adhésion la plus large possible à des causes et des valeurs aptes à faire progresser l'ensemble de la société ? Je suis sidérée de voir qu'il existe dans la population une strate xénophobe, raciste et homophobe, dont témoigne les réseaux sociaux ou les forums des journaux. Même si le mariage homosexuel a suscité moins de débat en Belgique, l'ampleur de la Manif pour tous en France a aussi de quoi nous effarer. Ces phénomènes nous enjoignent de faire un effort de pédagogie pour expliquer en quoi les avancées éthiques récentes que notre pays a connues contribuent à la liberté de chacun. Cet effort passe évidemment par l'éducation. Si le cours de philosophie et citoyenneté est une étape importante, ce n'est pas non plus la panacée. À raison d'une heure par semaine et au vu des programmes, il sera difficile de réaliser le passage de l'instruction à l'éducation, de l'exposé à la conviction.

J'ai beaucoup milité pour le remplacement des cours de religion et de morale par un cours commun d'histoire des religions et de faits religieux contemporains. Enseigner les croisades aux jeunes présente certes un intérêt mais cela ne leur donne aucune clé pour organiser, ici à Bruxelles, la cohabitation avec leurs camarades musulmans. C'est pourquoi il est nécessaire d'enseigner les religions contemporaines à l'école. En discutant avec des professeurs de religion musulmane, j'ai pris conscience qu'évacuer complètement le religieux, le confessionnel de l'enseignement scolaire contient le risque de le laisser entre les mains de rigoristes. Nous devons donc instaurer des collaborations avec des personnes progressistes qui, bien que ne partageant pas nos convictions, pourront nous aider à construire des valeurs communes et transversales.

Nous devons aussi repenser notre relation à l'islam. C'est un sujet qui divise profondément le mouvement laïque. Les uns invoquent la victoire contre l'Église catholique pour réaffirmer la valeur centrale de la laïcité. Ils ne comprennent pas pourquoi, après tant de luttes, il faudrait laisser une autre religion coloniser l'espace public. Les autres objectent que l'Église catholique était une institution puissante, ce qui n'est pas le cas de l'islam, et que, par ailleurs, les musulmans de Belgique sont surreprésentés dans les catégories sociales défavorisées. Pour ces raisons, on ne peut s'attaquer à l'islam de la même manière qu'à l'Église catholique.

Nous devons également réinterroger nos dispositifs, qu'il s'agisse du calendrier ou des écoles confessionnelles, et nous assurer que, quelle que soit notre position sur ces sujets, justice soit faite. Nous ne pouvons pas refuser la création d'écoles confessionnelles musulmanes, puisqu'il existe des écoles juives, protestantes, etc., malgré nos réserves sur ces écoles de « l'entre-soi ». Cette caractérisation s'applique moins aux écoles catholiques, qui comptent aujourd'hui une population très diversifiée. Le calendrier soulève une difficulté du même ordre. Il n'est pas normal que six jours fériés sur dix correspondent à des fêtes catholiques alors qu'un musulman doit manquer les cours pour célébrer la fin du mois de Ramadan. Il est essentiel que les pouvoirs publics reconnaissent de la même manière chaque citoyen dans sa diversité. Nous pouvons débattre longuement de la question des limites, mais l'égalité est un principe sur lequel nous ne pouvons transiger.

## FACULTE DES SCIENCES SOCIALES DE L'UNIVERSITE DE LIEGE

*Marc JACQUEMAIN, professeur*

J'ai assisté à beaucoup de tables rondes ces dix dernières années et, pour la première fois, j'ai l'impression d'avoir été rattrapé par le courant majoritaire. Comme l'a dit François De Smet, dans une société, les projets collectifs sont en compétition mais la vision marxiste d'aboutir un jour, les structures économiques ayant changé, à une société réconciliée avec elle-même, débarrassée des conflits, a été largement abandonnée. C'est dans ce contexte que la laïcité peut prendre place.

Il faut commencer par différencier clairement laïcité politique et philosophique sous peine de sombrer dans la contradiction relevée dans les anciens statuts du CAL. Par le passé, parler de musulmans ou de chrétiens laïques portait à confusion mais il semble que les choses se soient éclaircies. Cependant, nous devons rappeler qu'un État ne peut

être philosophiquement et politiquement laïque. En effet un État athée n'est pas un État laïque. Utiliser le même mot pour désigner ces deux réalités ne peut que nous plonger dans l'embarras. De même, nous ne devons pas employer le mot « laïque » pour parler des athées ou des agnostiques. Nous avons tendance à le faire car historiquement ils furent les fers de lance du combat en faveur de la laïcité. Nous devons nous débarrasser de ce réflexe.

Si nous analysons l'exemple français, nous verrons que le terme ne charrie pas cette ambiguïté, quoique ce pays ait, avec la laïcité, une histoire extrêmement douloureuse. Cependant, une partie de ceux qui se réclament de la laïcité introduisent dans le concept une autre confusion tout aussi dommageable. Ils la confondent avec une culture, une identité. Ils en viennent à considérer comme « laïque », l'alimentaire, le vestimentaire, etc., et la laïcité en fin de compte constituerait un élément de l'identité française. C'est une position d'une rare violence symbolique. Cette confusion est exacerbée par un site comme Riposte laïque qui, bien que marginal, est soutenu par des dizaines de milliers de personnes. Ce second point, moins prégnant en Belgique mais présent dans le monde francophone, est à souligner. Il existe une tendance à confondre culture, valeurs et principe politique universalisable.

Il faut prendre conscience qu'en Belgique francophone il n'existe *que* des minorités convictionnelles. Les catholiques sont les plus nombreux, mais seuls 50% environ de la population se déclarent catholiques. En outre quand on leur demande à quoi ils croient, on s'aperçoit que cela ne correspond à rien de cohérent. De même, lors des Journées mondiales de la jeunesse du « regretté » Karol Wojtyła, des centaines de milliers de jeunes assistaient à ses prestations. Cela ne les empêchait pas de cacher des préservatifs dans leurs tentes. Autrement dit, dans une série de pays – la Belgique en tête –, on ne trouve plus beaucoup de catholiques qui se réclament de l'essentiel du dogme. Il n'existe donc que des minorités convictionnelles, qu'il s'agisse des athées radicaux, des musulmans, sans parler des juifs ou des protestants qui sont peu nombreux. Cela signifie que nous avons besoin d'un dispositif, d'une coupole, pour protéger toutes ces minorités. Parallèlement, il est nécessaire de construire une idée claire de la laïcité qui ne soit pas perçue comme hostile aux religions mais plutôt comme un levier pour amener croyants et non-croyants à cohabiter et les protéger non seulement les uns des autres mais également de l'ingérence de l'État. Voilà l'enjeu politique fondamental dans les pays francophones en général, et en Belgique en particulier.

Nous devons enfin nous pencher sur nos propres attitudes et apprendre à les critiquer. Prenons le débat sur l'enseignement de la théorie de l'évolution. Selon les professeurs, cette partie des cours peut continuer à être donnée à condition de ne pas la présenter comme une forme de réfutation de la religion, mais comme un domaine séparé. Jamais des biologistes ne demanderaient à des élèves s'ils croient à cette théorie, ils se limiteraient à exiger qu'ils puissent la restituer. Cependant, lorsque l'on demande à des étudiants en master de sociologie d'expliquer la théorie de Darwin, si importante dans nos débats, ils en sont, pour la plupart, incapables. Qu'est-ce qui rend cette théorie si fondamentale alors que personne n'est à même de l'énoncer ?

Si ne pas croire en l'évolution est effectivement irrationnel, croire en l'homéopathie ou en l'astrologie l'est tout autant. Pourquoi alors stigmatiser le « communautarisme » des uns et jamais l'irrationalité des autres ? La théorie de l'évolution n'est plus une simple théorie scientifique, elle est devenue un marqueur identitaire, ce qui n'est le cas ni de l'homéopathie ni de l'astrologie. Nous devons regarder notre propre culture en face et y déceler les irrationalités, les fondamentaux et les éléments plus flexibles afin de rendre possible le vivre-ensemble.

## Faire vivre les principes de la laïcité dans l'action sociale – Table ronde

### BRUXELLES LAÏQUE

**Cédric TOLLEY, délégué sociopolitique**

Depuis plusieurs années, Bruxelles Laïque travaille à une définition de ses fondamentaux, à une explicitation des principes qui dirigent son action. En introduction à cette table ronde, j'aimerais vous lire un très court extrait d'un texte que nous sommes en train de rédiger : « *Tout le monde aspire à plus d'émancipation et de liberté. Mais ne pouvant tout faire et nous occuper de tout le monde, nous devons établir des priorités. Nous faisons le choix d'accompagner en priorité celles et ceux dont les droits sont les plus bafoués et l'émancipation la plus entravée.* » Tout à l'heure, nous avons parlé des principes de la laïcité dans une perspective réflexive. Nous allons maintenant explorer nos pratiques : que fait-on avec nos publics, qui sont en réalité les victimes de la libre concurrence ?

**Valérie ABDOU MORSI, animatrice-formatrice alpha**

Les personnes qui participent aux ateliers d'alphabétisation ont des profils multiples : migrants, réfugiés, avec ou sans titre de séjour, anciens détenus, femmes isolées avec enfants arrivées en Belgique grâce au regroupement familial, personnes fragiles mentalement et émotionnellement ; bref, des hommes et des femmes qui vivent et qui survivent. La plupart proviennent des milieux socio-économiques les plus défavorisés et les plus isolés socialement. Apprendre à lire et à écrire lorsqu'on n'a pas eu la chance d'avoir été scolarisé enfant est extrêmement difficile et est souvent vécu comme une injustice. C'est un processus long et ardu, qui demande beaucoup de courage et de patience. Mais, une fois achevé, un monde nouveau s'ouvre, une révolution s'accomplit.

Comment faire vivre la laïcité dans les ateliers d'alphabétisation ? Nous pensons que laïcité et éducation permanente sont solidaires. La laïcité défend l'intérêt commun, elle se caractérise par une volonté d'émancipation et par l'exigence d'une vie digne pour tous. La laïcité se vit et les actions d'alphabétisation ne sont pas un but en soi mais un outil au service d'un projet de vie.

De tous les publics que nous croisons à Bruxelles Laïque, les personnes qui participent à nos cours sont les plus isolées et exclues socialement. Toutes sont d'origine étrangère, issues en majorité du monde arabo-musulman. Toutes sont croyantes, parfois très pratiquantes. En général, leur première identité est fondée sur la foi. Elles se perçoivent d'abord comme musulmanes ou chrétiennes. L'appartenance religieuse est très prégnante. Lorsqu'elles cherchent à entrer en contact les unes avec les autres, la religion fait office de toile de fond. C'est pourquoi il règne dans les ateliers une forte pesanteur religieuse, ce qui peut paraître paradoxal sachant qu'ils sont organisés à l'initiative d'une institution laïque.

Cependant, nous n'imposons à personne de laisser cet aspect de son identité de côté. Nous les invitons à percevoir qu'il existe d'autres façons d'entrer en relation, que la

religion n'est pas l'unique source d'épanouissement, que l'identité a de multiples facettes, dont la croyance religieuse n'est qu'un des aspects. Notre méthode repose sur l'exemple et les normes de fonctionnement des ateliers. On y voit parfois une tentative de « normaliser », de contraindre le fait religieux pour qu'il s'intègre à une société laïcisée. C'est une erreur. Nous nous efforçons d'être à l'écoute de l'histoire des participants, de leurs expériences, de tenir compte de leurs acquis et de leurs compétences. Nous sommes conscients qu'ils ont évolué dans un monde où le rapport à Dieu et aux dogmes est radicalement différent du nôtre et que cela peut constituer un facteur d'exclusion. Notre objectif est de construire, dans un cadre bienveillant, d'autres normes sociales, de leur offrir les clefs d'un monde qui peut souvent leur sembler obscur ou inaccessible. Nous voulons leur permettre de trouver un équilibre entre leurs différentes identités et de gérer de manière plus confortables les situations excluantes.

Les ateliers d'alphabétisation sont donc des lieux de sociabilisation, où des liens se nouent, où les personnes fraternisent et où l'aspect religieux n'est plus primordial. Créer des espaces de rencontre, de mobilisation autour de projets communs est un enjeu fondamental.

### ***Cédric TOLLEY, délégué sociopolitique***

Nous travaillons beaucoup avec des détenus, mais aussi avec des personnes isolées socialement, qu'il s'agisse de chômeurs ou des victimes des politiques d'activation des chômeurs, c'est-à-dire de l'ensemble des contraintes qui pèsent sur la vie de celles et ceux qui sont privés d'emploi. Toutes ces personnes expérimentent une forme de mise à distance, de déshumanisation. Toutes les interactions d'un prisonnier – visites de proches, contact avec les co-détenus, les agents pénitentiaires, les psychologues, les assistants sociaux, le directeur ou l'avocat – sont marquées par une mise à distance particulière.

Quand on est enfermé dans 9m<sup>2</sup> durant 22 ou 23h par jour, la promiscuité est humainement insupportable et il est nécessaire de s'en protéger pour ne pas craquer et devenir fou. Lors de la visite d'un proche, tout contact physique est interdit, la limite est tracée par une vitre de 4 cm d'épaisseur ou par une table. Cette double réalité provoque un état émotionnel et mental proche de ce que les psychologues appellent la privation sensorielle, une souffrance aiguë dont on parle assez peu. Les travailleurs privés d'emploi et aliénés par l'activation vivent une situation similaire. Leur statut de chômeur les rend étrangers aux autres, comme s'ils étaient contagieux ; ils se retrouvent isolés et mis à distance.

La transparence est l'un des principes qui nous tient le plus à cœur. Lors de l'animation de groupes, que ce soit en prison ou à l'extérieur, nous essayons d'abolir cette distance, tant professionnelle que méthodologique, entre animateurs et participants. C'est un acte volontaire, qui passe par l'application d'un certain nombre de principes. Nos publics ont été rendus incapables de s'approprier les choses, ils ne peuvent sortir seuls de cette situation, ils ne peuvent plus prendre part à la « libre concurrence des idées ». Grâce à cette transparence, nous exposons les raisons de notre présence et tous les tenants et aboutissants de notre projet. Nous leur expliquons bien évidemment ce qu'est Bruxelles

Laïque et le mouvement laïque, mais aussi nos parcours et même le montant de nos salaires brut et net. Nous essayons de faire en sorte que tout soit clair. Puisqu'ils ont perdu la capacité d'avoir prise sur les choses, nous abolissons les distances sociales, nous hypertrophions les liens, de manière sans doute artificielle, mais nous les rendons à nouveau visibles. Grâce à cette méthode, et en instaurant le rapport le plus égalitaire possible, nous ne leur restituons peut-être pas leur puissance d'agir, mais nous entamons un processus apte à leur redonner un peu d'estime de soi.

## PICARDIE LAÏQUE - RELAIS DE LA LOUVIERE

*Stéphane MANSY, coordinateur*

Depuis 2009, le Relais de la Louvière s'est concentré sur la grande précarité. La région a été durement touchée par une désindustrialisation massive qui a fait glisser, et fait encore glisser, beaucoup de gens dans la pauvreté. Mettre en place des dispositifs comme un centre de jour et un centre de nuit était indispensable. Il s'agit d'un accueil inconditionnel en bas seuil d'une capacité respective de 12 personnes, qui, durant le plan « grand froid », de novembre à mars, peut monter jusqu'à 15 personnes en abri de jour et 16 en abri de nuit.

Depuis quelques années, la population SDF est en train de muter. Elle comprend de plus en plus de jeunes, de femmes, de personnes qui tombent à la rue par accident. À côté, il y a ceux que l'on appelle les « chroniques », qui vivent dans la rue depuis des années et font le choix d'y rester, que ce soit pour avoir une subsistance ou pour d'autres raisons. Les placer en logement soulève des difficultés. Héberger ces personnes ne règle pas tout. Elles présentent souvent une combinaison de problèmes. C'est ce qu'on appelle la « polyhandicapologie ». Leur offrir un abri peut leur faire perdre la légitimité qu'éventuellement la rue leur confère.

En choisissant de gérer un abri de jour et un abri de nuit, nous n'avons pas la prétention de faire mieux que les autres associations, mais la volonté de faire autrement. Nous ne voulons pas tomber dans l'activation et la contractualisation, mais être aux côtés des personnes et respecter leur silence. Nous qualifions notre démarche de « méthodologie du vide ». En effet, ces personnes connaissent souvent des problèmes psychiques. À partir du vide, de l'étrangeté, nous cherchons à les comprendre et à leur rendre leurs droits culturels. Nous cherchons à entrer en résistance à leurs côtés, à soutenir leurs revendications et à défendre les droits des plus pauvres et de toutes les laissés-pour-compte d'une société de plus en plus duale et compétitrice. Ce n'est pas toujours facile et mes collègues font un travail remarquable pour essayer de faire émerger individuellement et collectivement ces droits. Nous faisons du lobbying politique pour changer le regard que peuvent porter les pouvoirs publics sur ces populations. La question des modes de traitement de la pauvreté génère malgré tout des conflits, notamment avec le CPAS. Ce n'est pas par des statistiques ou en réduisant au maximum le pourcentage de gens qui vont glisser d'une case à une autre que nous traiterons la question de la pauvreté, mais en donnant du sens à leur liberté d'existence, à cette réappropriation du monde auxquelles ils ont droit.

La démolition de l'inclusion sociale des plus précarisés a commencé très tôt. Le quart-mondisme devient transgénérationnel. Dans la région du Centre, des personnes vivent dans l'extrême pauvreté depuis deux ou trois, parfois quatre générations. Étant dépourvues de capital symbolique, économique et culturel, l'école et le travail sont des voies qui leur offrent peu d'espoir. Le cœur de notre action tourne autour de la question de la symbolisation du sujet. Par le biais des activités que nous développons dans nos refuges mais aussi dans nos différents projets culturels à l'extérieur, nous voulons redonner une consistance singulière et propre à chacun pour les rendre à même de revendiquer leur droit à une humanité légitimée et retrouvée.

Nous faisons également de l'éducation permanente. Cela nous permet de donner des outils de compréhension du monde et les moyens de se le réapproprier à un public extrêmement abîmé. Un public qui a du mal à saisir comment, dans un pays aussi riche, des gens peinent à subsister et ne réussissent plus à se loger. Un sans domicile fixe ne peut percevoir que le revenu d'intégration sociale de cohabitant. C'est la raison pour laquelle certains préfèrent rester à la rue avec un peu plus de 500 euros par mois pour jouir de certaines choses et conserver leur légitimité et leur liberté. Sachant que l'aspiration à la liberté individuelle est un des fondements du mouvement laïque, nous pouvons comprendre leur choix.

Dans une société capitaliste, le SDF joue un rôle essentiel. Il est celui qui, du bord du chemin, renvoie à la société et aux braves travailleurs que nous sommes une forme de mise en garde. À travers lui, le système nous dit : « si vous ne suivez pas la marche inexorable de la rentabilité, de la compétition, vous allez finir comme lui ».

---

## Débat

*Travailleuse dans un centre de planning familial* : Dans leur exposé sur le travail de terrain, les trois intervenants ont indiqué qu'ils ne font pas que répondre à la demande. C'est une question qui anime souvent les centres de planning. Faut-il, par exemple, répondre à une demande d'interruption de grossesse sans poser de questions ? Faut-il au contraire avoir un échange plus approfondi, susceptible d'aider des personnes venant de milieux religieux à prendre leur décision de manière autonome ? Il me semble que dans le travail social, il faut aller au-delà de la demande. C'est dans ces moments que l'on peut amener les valeurs de libre examen.

*Pierre Verbeeren, directeur de Médecins du monde et administrateur de la FLCPF* : En vous écoutant, j'ai repensé à l'expression de Paul Hermant : « faire pays dans un pays ». J'ai l'impression que notre système juridique et politique ne nous permet plus de travailler à l'émancipation des personnes. Ne peut-on imaginer construire un collectif un peu différent de celui que le système propose ? Comment « faire pays dans un pays » en évitant de se retrouver marginalisé ou d'organiser la marge, ce qui au bout du compte arrangerait bien le système ?

*Stéphane Mansy* : J'utiliserais un autre lexique. Je n'opposerais pas solidarité froide et chaude. Elles sont complémentaires. La solidarité froide, c'est la protection sociale, l'organisation de la sécurité sociale, tous les filets qui empêchent encore aujourd'hui beaucoup de gens de tomber dans l'indigence la plus extrême et d'en mourir. Il arrive que des gens meurent dans la rue. Parfois à cause d'une mauvaise coordination du travail de terrain, parfois aussi par choix de ne pas entrer dans le dispositif proposé. Cela, il faut pouvoir le respecter. Les solidarités froides sont indispensables pour éviter les drames sociaux.

De notre côté, nous essayons de promouvoir une solidarité chaude par une série d'activités destinées à redonner du sens, à créer du lien, à favoriser la mixité sociale. Notre atelier de construction de meubles en bois de palettes, par exemple, permet de montrer à des gens comment ils peuvent se reconnecter à la solidarité dans un monde qui les dépasse et où ils n'ont plus accès à une série de choses. C'est une manière de montrer que des gens qui viennent de la rue, n'ont pas de papiers ou ne parlent pas français peuvent se retrouver dans un même atelier et apprendre à faire des choses ensemble. Ça peut paraître anodin, mais c'est en se reconnectant à l'immanence de l'être par le collectif qu'on peut leur rendre un espoir, eux dont l'identité a été déqualifiée au regard des préceptes coercitifs qui régissent aujourd'hui notre société.

*Cédric Tolley* : Lorsqu'on est en contact avec ce genre de public, il est fondamental de reconnaître en l'autre son alter ego, de reconnaître comme légitimes les problèmes de la personne en face de nous, tout simplement parce qu'ils sont vécus par un autre être humain. Il faut prendre ses préoccupations au sérieux, aussi absurdes puissent-elles sembler au premier abord. C'est à partir de ce qui l'anime qu'un lien peut s'opérer. Ce n'est pas une simple posture. Il faut réellement incarner ce rapport si l'on prétend être des travailleurs sociaux ou de soins. Cette notion d'alter ego est le socle sur lequel repose toutes nos valeurs.

*Betty Cleeren* : Comment réagissez-vous vis-à-vis d'intervenants sociaux qui suivent d'autres théories, d'autres principes, un aumônier, par exemple ?

*Stéphane Mansy* : Bizarrement, il y a parfois plus de convergences avec les gens du MOC qui sont sur le terrain, ou avec les travailleurs de l'associatif, culturel ou pas. Notre action ne s'inscrit pas dans un souci de charité. Nous sommes là pour donner aux gens des droits culturels, mais nous nous rejoignons sur une critique radicale de notre société excluante.

Des gens extrêmement abîmés arrivent chez nous, décompensent chez nous. S'ils viennent décompenser dans des dispositifs tels que les nôtres, c'est sans doute le dernier endroit où ils peuvent encore le faire. C'est toute la question de l'auto-exclusion développée par Habermas. Ce sont des situations difficiles à gérer. On trouve parfois plus de compréhension dans le monde associatif quel qu'il soit qu'auprès des pouvoirs publics, centrés exclusivement sur la question de la contractualisation. Nombreux d'ailleurs sont les travailleurs sociaux du CPAS ou du Forem qui sont au bord du *burn-out*, tiraillés entre les règles qu'ils doivent appliquer et les accompagnements sociaux qu'ils devraient légitimement pouvoir réaliser.

*Intervention de la salle* : Comment définiriez-vous le vivre-ensemble en tenant compte de ses implications politiques et sociologiques ?

*Jean De Brueker* : Le vivre-ensemble, c'est trouver le plus grand dénominateur commun possible de valeurs reconnues par l'ensemble de la société, qui sont susceptibles de servir de fondation à la construction d'un projet collectif.

La question me permet de revenir sur le mouvement laïque et la présence en son sein d'un courant désireux de reléguer l'aspect religieux dans la sphère privée. Pouvoir exprimer dans l'espace public des signes culturels ou culturels relève, selon moi, du vivre-ensemble. Il s'agit de la combinaison du respect des différences et de la volonté de s'appuyer sur des éléments partagés.

*Marc Jacquemain* : Ce qui menace fondamentalement le vivre-ensemble, c'est l'inégalité sociale. Nos sociétés deviennent de plus en plus inégalitaires tant sur le plan des revenus que des modes de vie et du patrimoine. Faire coexister l'extrême richesse et l'extrême pauvreté est très difficile. Les pays, confrontés à une importante fracture sociale, n'ont trouvé qu'une seule solution : des murs et beaucoup des gens armés. Le vivre-ensemble se construit d'abord dans l'égalité matérielle. Nous avons beaucoup parlé de valeurs mais ce qui menace nos sociétés, c'est l'explosion des inégalités. Cette dynamique n'est pas prête de s'arrêter puisque l'on sait que la part des inégalités internes aux sociétés dépasse progressivement les inégalités entre les sociétés. Ne pas relever cette question-là aujourd'hui, nous aurait fait passer à côté de l'essentiel.

*Caroline Sägger* : Je suis tout à fait d'accord avec ce que vient d'être dit. D'ailleurs la contiguïté des deux panels me met mal à l'aise. Quand on est confronté à l'exclusion sur le terrain, les ratiocinations perdent beaucoup de leur importance. Lorsqu'on me demande ce que nous allons faire contre le radicalisme musulman, je réponds toujours que lutter contre la fracture sociale serait certainement plus efficace que s'occuper des mosquées.

Ceci étant, pour ne pas faire l'impasse sur la question posée, j'ajouterais que, pour faire cohabiter des gens avec des convictions différentes et organiser un vivre-ensemble harmonieux, il est nécessaire de distinguer les règles qui sont d'application dans la sphère privée, l'espace public et la sphère étatique. Nous sommes souvent dans la confusion, y compris au sein du mouvement laïque où l'on entend encore dire « la religion appartient à la sphère privée ». Rien n'est plus faux, on l'a déjà dit.

*Cédric Tolley* : Je vais abonder dans le sens de Marc et Caroline, mais apporter une petite nuance sur le fait que les murs existent déjà dans notre société, à La Louvière comme à Bruxelles. La fracture sociale est en train de se marquer dans nos habitudes culturelles, dans notre manière de circuler dans la ville, dans nos cartes mentales.

*Stéphane Mansy* : J'aimerais souligner que ce qu'on entend par « vivre-ensemble » dans la pensée dominante et dans les médias, c'est l'ethnocentrisme, l'idée qu'il faut vivre comme nous. Et cela se répercute jusque dans nos réunions où, avec mes collègues, nous sommes obligés de taper du poing sur la table pour rappeler que nos publics ont le droit de vivre à la rue, que leur situation est difficile, qu'ils sont exclus et que, dans

de tels cas, même le langage ne suffit pas. Ils ont perdu les codes culturels, c'est pour cela qu'ils décompensent. Une étude réalisée sur le Nord de la France montre que, dans les familles les plus pauvres, les enfants n'utilisent plus que 120 mots de vocabulaire. Les codes culturels ayant disparu, il ne reste que la violence endogène ou exogène. Outre la ghettoïsation, on a construit des ghettos mentaux, on a rendu impossible le dialogue avec l'autre. Cet ethnocentrisme est donc d'une rare violence puisqu'il rend les populations exclues et minorisées responsables de leur situation. C'est le caractère pernicieux du principe méritocratique. Ce sont nos codes culturels qu'il faut réinterroger et nous devons avoir l'humilité d'accepter que nous ne sommes pas les détenteurs de la bonne pensée. Il faut être capables de se décentrer lorsqu'on travaille avec ces publics extrêmement fragilisés et d'origines culturelles diverses.

*Intervention de la salle* : Une grande partie de la population ignore que tant de personnes vivent dans de telles situations ; elles sont invisibles. Certains, parmi les gens qui travaillent et paient des impôts, ont l'impression que la solidarité est à sens unique. C'est une autre fracture. Existe-t-il des stratégies pour informer la population majoritaire de ces réalités ? Par ailleurs, celle-ci est-elle prête à recevoir ce genre d'informations ?

*Cédric Tolley* : Vous parlez de « population majoritaire » mais, en réalité, elle est minoritaire. La plupart des gens vivent dans des conditions difficiles et les autres sont à la limite de basculer. Si le mouvement se poursuit, nous rejoindrons bientôt cette majorité. Lorsque vous utilisez le mot « majoritaire », vous visez les gens qui sont dans la norme, les gens dits « normaux ». Il y a certainement un travail à faire pour les informer. Mais, parmi eux, se trouvent aussi ceux qui ont le pouvoir. Ceux-là, il faut les contraindre à agir car ils sont en mesure de changer les choses. L'augmentation de la pauvreté, d'une pauvreté de plus en plus multifactorielle et complexe, est le résultat de politiques économiques décidées à l'échelle européenne et étatique.

Au niveau de l'information, le mouvement laïque prend ses responsabilités. Nous menons des campagnes et des actions d'éducation permanente auprès de tous les publics afin que ceux qui disposent encore d'une petite marge de manœuvre puissent agir. Aujourd'hui, nous sommes au-delà de la simple question de l'information, il est impératif de se mettre en mouvement et de protester.

*Intervention de la salle* : Dans mon travail, on parle souvent de l'interruption de grossesse, de la libre disposition de son corps, de la sexualité, haut lieu de contrôle social, notamment religieux. C'est pourquoi l'idée de transparence m'a séduit, l'idée d'assumer ce que nous sommes pour travailler avec d'autres personnes en faisant fi de nos différences. La laïcité, et c'est important, me permet précisément de rester extérieur aux conflits qui se jouent autour des corps, d'être dans une forme d'indifférence.

*Intervention de la salle* : Ce sont les différents modes d'existence au monde qui le rendent riche. L'indifférence serait regrettable.

*Valérie Abdou Morsi* : Le mot de neutralité pourrait peut-être remplacer celui d'indifférence. Je ne pense pas être indifférente aux personnes qui fréquentent nos cours, je réponds plutôt de façon neutre à leur demande. C'est ce qui fait la force d'une institution laïque. Les échanges sont précisément ce qui rend notre travail intéressant. Après avoir travaillé dans plusieurs réseaux confessionnels, c'est dans le circuit laïque que je me sens le mieux.

*Stéphane Mansy* : J'en reviens aux médias car le sujet est vaste. Prenons, l'exemple de *Viva for Life*. Pendant six jours, on bat le tambour sur la pauvreté des enfants, alors que tout au long de l'année les gens de terrain se débrouillent avec des bouts de ficelle dans des conditions parfois extrêmement difficiles. Ils travaillent avec des contrats extrêmement précaires et avec des publics de plus en plus abîmés, de plus en plus jeunes. Et des simagrées comme *Viva for Life* ne servent qu'à donner bonne conscience à la population. Je pense qu'une prise de conscience singulière, individuelle et collective est nécessaire. Le précarité pousse de plus en plus de gens vers les CPAS. Rien qu'à La Louvière, 350 dossiers de demande d'aide matérielle ont été ouverts cette année pour des travailleurs pauvres. En tant que travailleur social, on se doit d'accompagner les personnes mais aussi lutter, résister, faire du lobbying. Afin de servir de porte-voix à ces revendications, nous avons créé, dans la région du Centre et à La Louvière, un groupe associatif qui prend de l'ampleur.

*Intervention de la salle* : J'aimerais qu'on approfondisse le lien entre la laïcité philosophique et politique et les pratiques de terrain. Comment les principes théoriques de la laïcité peuvent-ils se traduire dans le travail quotidien des acteurs sociaux, en particulier dans les centres de planning familial ? Que signifie être une Fédération laïque dans le travail de terrain ?

Par ailleurs, les intervenants sociaux ont beaucoup insisté sur l'accueil, la bienveillance, le respect, les relations égalitaires. Retrouve-t-on ces spécificités dans d'autres associations ou sont-elles propres aux organisations laïques ?

*Marc Jacquemain* : Pour moi, la laïcité n'est pas une philosophie, c'est un principe politique qui s'adresse à l'État. Il n'y a pas d'intervention de terrain laïque. Il faudrait trouver un autre mot. La laïcité s'adresse à l'État, je le répète, pas aux personnes ni aux associations, sinon on retombe dans la confusion de vocabulaire dont nous avons parlé. Pour exprimer l'intention philosophique des travailleurs de terrain, quelle qu'elle soit, il faudrait trouver un nouveau terme. Le vocabulaire est à changer.

*Caroline Sägesser* : Ma position est légèrement différente. Je pense que l'État doit être laïque et qu'une association peut être laïque. Ce n'est pas une obligation, c'est un choix. Quand elle fait le choix de la laïcité, même en tant que principe politique, elle fait le choix de l'égalité et de l'accueil de tous, sans distinction de convictions et sans être mue par un référent religieux quelconque. Bien que je connaisse mal le terrain, il me semble que c'est à ce niveau que l'on peut distinguer un centre de planning familial laïque d'un centre d'inspiration chrétienne. Une association laïque cherche à donner à chacun les clés de sa propre émancipation en adoptant une position de

retrait. On retombe là dans la laïcité philosophique pour laquelle il faudrait trouver un autre nom.

*Jean De Brueker* : La liberté devrait être le seul dogme théorique et pratique d'un mouvement laïque. Son objectif est de fournir à toute personne qui entre dans un centre de planning ou un service social le plus d'informations possibles afin de rendre son choix autonome. Le mouvement laïque est financé pour assurer une assistance morale et faire de l'éducation permanente. Quand on y réfléchit, l'assistance morale assure le bien-être et l'éducation, l'autonomie. On ne peut être bien que si l'on est autonome, et inversement. Nous n'avons d'autre conviction morale que le libre choix et l'autonomie des personnes. Nous veillons à leur donner tous les éléments possibles pour qu'elles soient maîtres de leur destin, sans essayer d'influencer leurs choix au nom d'une conception morale ou religieuse. Les services animés par de telles convictions ont l'honnêteté de l'annoncer. Dans notre travail social et médico-social, il est parfois utile de savoir à quelle association notre interlocuteur appartient puisqu'heureusement nous sommes tous engagés dans ce type d'activités.

*Cédric Tolley* : Le travail que j'exerce auprès des publics dont on parle est très justement cadré par ce que Jean De Brueker vient de dire. C'est exactement dans ce contexte-là que nous fonctionnons. Hélder Câmara disait : « quand j'aidais les pauvres on disait de moi que j'étais un saint, maintenant que je demande pourquoi ils sont pauvres, on prétend que je suis communiste ». La spécificité de notre activité laïque est proche de celle énoncée par cet illustre curé. Par notre travail social et de terrain, nous sommes les témoins de la déliquescence socio-économique de notre société. Nous avons le devoir de transformer nos observations en interpellations politiques. Nous voulons changer l'organisation sociale telle qu'elle est, et la spécificité du mouvement laïque est de chercher à ne pas le faire seul. Nous essayons de nous mettre à la disposition des dépossédés pour qu'ils puissent construire un discours politique et un mouvement, et transformer la réalité sociale qui nous opprime et les opprime. Voilà, selon moi, le rôle particulier du mouvement laïque dans ce domaine.

*Stéphane Mansy* : Je voudrais revenir sur la spécificité de notre travail. Lorsque quelqu'un passe la porte d'un CPAS il doit répondre à certains critères, à certaines questions pour savoir s'il obtiendra ou non l'aide demandée. Nous fonctionnons d'une manière différente. Nous ne sommes pas tenus par la tyrannie du résultat, nous sommes dans un rapport à l'intime, c'est l'altérité qui prime. Si une personne désire rester silencieuse, nous respectons son silence, son étrangeté. C'est ce que nous appelons la « méthodologie du vide ». Nous sommes là pour accompagner la parole, pas pour la prendre. C'est pour cela que nous considérons les droits culturels comme fondamentaux. Le social sans le culturel n'a pas de sens.

*Patrick Petitjean, travailleur psychosocial du Groupe Santé Josaphat* : Lors d'une université d'hiver de la Fédération laïque de centres de planning familial, une gynécologue, qui se présentait comme laïque radicale, expliqua qu'elle ne pouvait répondre aux demandes de réfection d'hymen ou de certificat de virginité au nom de ses valeurs. Ses propos avaient d'ailleurs choqué une partie de notre équipe et certains travailleurs quittèrent la salle. Quelques jours plus tard, une amie d'origine

marocaine, médiatrice dans une école à Schaerbeek, à qui je racontai l'incident me fit part de sa déception d'apprendre que l'on acceptait de réaliser ces actes alors que, depuis des années, avec d'autres, elles luttent contre ce genre de pratiques. Cette histoire illustre que, dans certains cas, nous nous trouvons en porte-à-faux, coincés entre nos valeurs et l'appel à l'aide. J'ai tenté d'expliquer à mon interlocutrice que notre travail consistait à prendre en compte la détresse des personnes mais je pense que cet argument était inaudible. Et, aujourd'hui, je n'ai entendu personne dans les panels porter cette voix.

*Caroline Sägesser* : C'est vrai, il aurait sans doute fallu associer d'autres invités pour faire entendre cette voix. Je serais néanmoins très prudente sur le cas que vous évoquez car je suis loin d'être compétente. Cela nécessiterait une réflexion approfondie. Spontanément, j'aurais envie de dire qu'il faut se garder de tout dogmatisme. Il s'agit peut-être d'un cas qu'il faut laisser à l'appréciation individuelle des travailleurs de terrain. Il existe beaucoup de bonnes raisons de justifier les réfections d'hymen ou la délivrance de certificats de virginité : la détresse des femmes, leur situation familiale, etc. Mais je peux comprendre et respecter les médecins qui s'y refusent pour d'autres motifs, tout aussi justes – la dignité des femmes, l'absurdité du concept de virginité. Il me semblerait cependant mal venu que la Fédération de centres de planning familial fixe une règle générale et tranche dans un sens ou dans l'autre.

*Cédric Tolley* : En tant que travailleurs laïques, nous visons à l'émancipation. Aussi, quand nous sommes confrontés à des demandes qui vont à l'encontre de nos convictions, notre ligne de conduite est de prendre en considération ce qui oppresse la personne et non ce que nous estimons qui l'opprime. Ensuite il faut un peu de finesse et gardez en tête que les règles générales ne sont que des totalitarismes.

*Xénia Maszowez, secrétaire générale adjointe des FPS* : J'étais aussi à l'université d'hiver et je n'ai pas du tout compris l'intervention de cette gynécologue de la même manière. Comme je vous l'ai dit, je travaille aux Femmes prévoyantes socialistes, mouvement laïque et féministe. À l'époque j'étais par principe radicalement opposée aux réfections d'hymen et à la délivrance de certificats de virginité, et la réponse de cette médecin m'a ébranlée. Elle disait en substance, en dépit de nos valeurs, nous ne pouvons ignorer la détresse de ces femmes, soumises à de fortes pressions familiales et dont la vie est parfois en danger. Nous ne pouvons leur faire porter **ce poids**. Dans de telles situations, les acteurs de terrain doivent prendre leurs responsabilités. Cette position nuancée m'a fait changer d'avis.

*Intervention de la salle* : Le bas-seuil est une notion intéressante dont les centres de planning devraient davantage se saisir. Réfléchir aux conditions d'accès aux services me paraît important.

*Stéphane Mansy* : Pour nous, le bas-seuil correspond à nos publics prioritaires. Dès le moment où quelqu'un frappe à notre porte, il admet qu'il a besoin d'aide, d'écoute et de reconnaissance. Nous travaillons avec la volonté de sortir de l'ethnocentrisme et de comprendre l'expérience de l'autre, son rapport existentiel et ontologique, ses modes d'être-au-monde. La spécificité d'une approche laïque est d'accepter de

travailler avec des publics désaffiliés tout en sachant que ce sera difficile. C'est travailler de manière systémique en évitant une parole condescendante ou des jugements de valeur. Cela consiste à remettre l'individu au centre du jeu, à analyser le contexte et se garder d'accroître les pressions sur la personne.

*Intervention de la salle* : Il a été souligné à plusieurs reprises que, pour le mouvement laïque, la valeur cardinale est l'autonomie. Faire du travail social dans cette perspective suppose d'aller au-delà de la demande pour permettre aux gens de poser des choix libres. Appliquée aux centres de planning, cette approche implique de fournir à la personne plus d'informations que ce qu'elle est venue chercher, de lui présenter toutes les options possibles, non pour la contraindre à agir comme on le souhaiterait, mais pour lui montrer qu'il y a peut-être plus de possibilités que ce qu'elle croit. Travailler dans un planning laïque suppose de laisser les personnes s'aider elles-mêmes. C'est pourquoi je trouve dommage que l'on envisage parfois de supprimer les entretiens pré-IVG au prétexte que l'on ne peut forcer les femmes à parler.

*Intervention de la salle* : Comparer réfection d'hymen et IVG est judicieux. La position de notre centre sur l'IVG rejoint celle du GACEHPA : la décision revient aux femmes. C'est un garde-fou idéal qui nous permet de rester à l'écoute des femmes, de leur demande, en faisant abstraction de nos affects, de nos opinions, de nos principes. En revanche, pour la réfection d'hymen, la réponse ne peut être que positive ou négative. Notre centre a pris une décision formelle : pas de réfection d'hymen. Ce cadre, très rigide, est une sécurité qui met à l'abri de la subjectivité des travailleurs mais autorise, malgré tout, le dialogue avec l'utilisateur.

*Intervention de la salle* : Si une femme demande une reconstruction d'hymen, on ne va pas la lui accorder si elle donne les bons arguments et la lui refuser si elle donne les mauvais ! Il y a des centres qui acceptent et d'autres non.

*Cédric Tolley* : Cela demanderait un débat gigantesque. La Fédération de centres de planning familial ne peut en tout cas donner un mot d'ordre général.

Je voulais revenir un instant sur le thème de l'indifférence soulevé lors du débat. Dans notre travail en prison, nous sommes indifférents au passé criminel des détenus. On n'interagit pas dans une perspective moraliste, nous sommes indifférents à ce qu'ils ont fait ou sont supposés avoir fait. Nous avons affaire à des alter ego. Nous ne sommes pas juges.

---

## Conclusion

*Betty CLEEREN, modératrice*

Cette conférence a mis en lumière la polysémie du mot laïcité. Même si on a beaucoup parlé de la situation française et des similitudes entre nos deux nations, nous sommes dans un pays différent, ce qui se traduit entre autres par une vision singulière de la laïcité.

Cette journée a été riche en débats, réflexions et interrogations. En présenter une synthèse à chaud, dans un temps limité, est un exercice délicat. C'est pourquoi je me cantonnerai à relever une série de mots-clés et d'idées qui ont traversé les interventions et les discussions, et devraient alimenter la construction collective lancée par la Fédération laïque de centres de planning familial.

Des approches théoriques de la laïcité, je retiendrais trois locutions : « liberté de choisir », « pédagogie explicative » ou encore l'expression antinomique « dogmatisme de la liberté ». On pourrait y adjoindre « irrationalité ».

Du côté des tables rondes, les acteurs de terrain ont levé le voile sur leurs pratiques quotidiennes. Elles se déploient sous le signe de la sociabilisation, de la transparence, des droits culturels, du refus de la mise à l'écart et surtout de l'espoir.

Les débats ont soulevé différentes questions dont celles de la complémentarité, de la reconnaissance de l'alter ego, de la nécessité de dépasser la simple aide matérielle ou sociale au profit d'une aide « philosophique », de la difficulté d'organiser le vivre-ensemble, des codes culturels et de la sensibilité à sens unique.

Chacun d'entre nous, en particulier le mouvement laïque, peut apporter sa pierre à l'édifice et surtout contribuer à abattre les murs qui divisent notre société.

Edité par la FLCPF/CEDIF, novembre 2017.

Transcription : Lydia ZAÏD

Réalisation : Claudine CUEPPENS

© Tous droits de reproduction réservés.

D/2017/12.700/3

Editeur responsable : G. De Laever – 34 rue de la Tulipe – 1050 Bruxelles



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



**FLCPF-CEDIF**

**34 rue de la Tulipe – 1050 Bruxelles – 02 502 68 00**

**[cedif@planningfamilial.net](mailto:cedif@planningfamilial.net)**